

Étapes principales de la campagne ESOP 2025



1. Communication du programme ESOP

Dès le début de la campagne ESOP, vous recevrez les informations générales relatives au plan ESOP. De plus amples informations sont disponibles sur le Hub Airbus (Ressources Humaines > Rémunération & avantages > Plans corporates & avantages > ESOP / Plan d'actionnariat).



2. Processus de souscription – Comment souscrire ?

La période de souscription est ouverte du **27 février 2025, 8h00 (heure de Paris) au 13 mars 2025, 17h30 (heure de Paris)**. La plate-forme sera accessible à partir du 21 février afin de vous permettre de vous familiariser avec ESOP.

Rendez-vous sur www.esop.airbus.com.

Pour souscrire, vous devrez enregistrer en ligne vos informations personnelles, qui sont nécessaires pour l'attribution des actions sur votre compte de dépôt.

France : 0805 980 327
Royaume-Uni : 0800 026 0233
Allemagne : 0800 627 0982
Espagne : 800 000 114
Autre pays : +33 557 925 889

Horaires du centre d'appels :
Du 27 février au 12 mars 2025 :
du lundi au vendredi,
de 8 h à 20 h (heure de Paris)
Jeudi 13 mars 2025 :
de 8 h à 17 h 30 (heure de Paris)

Si vous rencontrez des difficultés ou si vous n'avez pas accès à l'application en ligne, vous pouvez contacter et souscrire via le centre d'appel multilingue.

Lors de l'appel, veillez à vous munir de votre identifiant Airbus (Empl-ID), indiqué sur votre bulletin de salaire ou disponible auprès de votre service local RH (certaines informations personnelles vous seront demandées afin de vous identifier).

NOTE Si vous vous connectez depuis votre ordinateur professionnel, vous serez connecté automatiquement, sans aucune autre demande d'information.



3. Octroi d'actions

Les actions seront attribuées le **1^{er} avril 2025**. C'est à cette date que vous deviendrez propriétaire des actions. Vous devez conserver ces actions pendant trois ans (**jusqu'au 1^{er} avril 2028**)*.

* Sauf en cas d'application de règles nationales spécifiques



4. Réception d'un relevé de compte

En fonction de l'institution financière que vous aurez choisie, toute nouvelle acquisition d'actions devrait être affichée sur votre compte au plus tard à la **fin du mois d'avril 2025** et accessible via votre service de banque en ligne. Les banques fournissent également un relevé annuel à leurs clients.



5. Paiement des actions souscrites et taxes

À la confirmation de votre souscription, vous vous engagez à payer les taxes et tous les frais liés à cet achat dans les trois mois suivants au moyen de déductions sur votre paie. Votre souscription doit être entièrement payée d'ici la fin du troisième mois sans aucun reliquat. Si tel n'est pas le cas, Airbus se réserve le droit de prendre des mesures appropriées, telles que la limitation du montant de votre investissement dans toute offre ultérieure.

Puisque les modalités de paiement et les dates limites peuvent varier d'un pays à l'autre, veuillez consulter le "Supplément Pays" applicable. Vous pourrez ainsi consulter toutes les informations relatives à la réglementation et aux lois fiscales qui s'appliquent à votre souscription.

Vous pouvez les consulter sur www.esop.airbus.com ainsi que sur le Hub Airbus Human Resources > Rémunération & avantages > Plans corporates & avantages > ESOP / Plan d'actionnariat).

Sursouscription

Veuillez noter que le programme peut être sujet à un risque de sursouscription. Dans l'éventualité d'une sursouscription, les employé.e.s seront informé.e.s en conséquence au terme de la période de souscription. Dans un tel cas, vous ne recevrez pas le nombre d'actions initialement souscrites ni le nombre d'actions offertes correspondant. Dans ce cas, les souscriptions de tous les participants seront proportionnellement réduites. Cette brochure est fournie exclusivement à titre d'information et ne se substitue en aucun cas aux modalités du plan ESOP 2025.